

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE 1 - « P.F.1. »

Société Civile de Placement Immobilier
Capital Social : 102 461 499 au 31.12.2010
Siège Social : 9, rue Jadin - 75017 PARIS
784 826 257 RCS PARIS

Avis de convocation

Les associés de la Société « **LA PARTICIPATION FONCIERE 1** » sont convoqués en **assemblée générale ordinaire**, conformément à la loi et aux statuts, à l'ESPACE ATHENES, 8, rue d'Athènes à Paris 9ème, le mercredi 22 juin 2011, à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2010. Quitus à la société de gestion
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31.12.2010
4. Nomination de l'expert immobilier
5. Rémunération sur cession d'actifs immobiliers
6. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance
- 7.8.9.10.11.12.13.14.15 - Nominations au conseil de surveillance

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

PREMIERE RESOLUTION . — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
 - du rapport du Conseil de Surveillance,
 - du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 214-76 du Code Monétaire et Financier,
- approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2010,
- approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,
- approuve les comptes annuels au 31 décembre 2010 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 16.299.406 €,
- donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION . — L'assemblée générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

– bénéfice de l'exercice	16.299.406 €
– report à nouveau antérieur	+ 6.778.603 €
soit,	23.078.009 €

décide :

- de fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés : - 17.545.695 €
- d'affecter au report à nouveau : 5.532.314 €

TROISIEME RESOLUTION. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2010 respectivement à 289.999.342 € et à 338.534.549 €.

QUATRIEME RESOLUTION. — L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, renouvelle la société FONCIER EXPERTISE, en qualité d'expert immobilier de la Société, pour une durée de 4 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

CINQUIEME RESOLUTION. — L'assemblée générale autorise la Société de Gestion à percevoir une rémunération, au taux de 2,50%, sur le prix de vente, net vendeur - des immeubles cédés par la Société au cours de l'exercice 2011 et jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

SIXIEME RESOLUTION. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, et après consultation du Conseil de Surveillance, fixe à 8 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2011 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de Surveillance

SEPTIEME RESOLUTION. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Patrick CHOSSON.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

HUITIEME RESOLUTION. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean PITOIS.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

NEUVIEME RESOLUTION. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Madame Dany PONTABRY.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

DIXIEME RESOLUTION. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Georges POUSSIER.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

ONZIEME RESOLUTION. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AAAZ, représentée par Monsieur Serge BLANC.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

DOUZIEME RESOLUTION. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, APPSCPI, représentée par Madame Jacqueline SOLSONA.
Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

TREIZIEME RESOLUTION. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, AVIVA vie, représentée par Monsieur Benoit POZZO DI BORGO.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

QUATORZIEME RESOLUTION. — L'Assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société BPJC, représentée par Monsieur Jean-Jacques BONFIL-PRAIRE.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

QUINZIEME RESOLUTION. — L'Assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, INVEST IN CONSULTING SASU, représentée par Monsieur Jean-Philippe GONTIER.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

*La Société de Gestion
PERIAL ASSET MANAGEMENT
Jean-Christophe ANTOINE
directeur général*

1103182